

CONTRAT TERRITORIAL VRILLE - NOHAIN - MAZOU

Formation des élus au bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques

Le vendredi 30 juin 2017 à DONZY

COMPTE - RENDU

Liste des participants :

- Dominique BASSINO, conseillère municipale de Tracy-sur-Loire
- Muriel BUISSON, adjointe au maire de Couloutre
- Véronique DUPUY, adjointe au maire de Menestreau
- Alain FREMION, AAPPMA de Donzy
- Brigitte GALOPIN, maire de Saint-Loup
- Marie-France LURIER, adjointe au maire de Donzy
- Gabriel MAGOT, conseiller municipal de Tracy-sur-Loire
- René MARCELLOT, maire de Saint-Père
- Geneviève PARIS, adjointe au maire de Bulcy
- Raphaël PLANTIER, conseiller municipal de Saint-Père et élu référent du contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou
- Françoise PILLARD, maire de Myennes
- André SZYMANSKI, adjoint au maire de St-Laurent-l'Abbaye

Pays Bourgogne Nivernaise :

- Alexandre AYGALLENQ, stagiaire technicien rivière
- Margot DUBOIS, stagiaire ZeroPhyto
- Manon JOZROLAND, animatrice du contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou

Résumé des interventions :

Un dossier documentaire a été distribué aux participants. Les présentations diffusées sont disponibles en annexe de ce compte-rendu.

10H20 – 11H30 : Notions d'écologie aquatique – *Yvan ALFIER et Christian HEINTZ, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Nièvre*

Contacts : 03 86 61 18 98 - fede.peche58@gmail.com

MM. ALFIER et HEINTZ ont repris des éléments de formation diffusés aux gardes pêches pour présenter les notions suivantes :

- Les différents milieux aquatiques et leurs composantes
- Les êtres vivants qui peuplent les milieux aquatiques
- Zoom sur le poisson en tant qu'indicateur de la qualité du milieu : notion de zonation piscicole, biologie, reproduction, croissance, circulation piscicole
- Méthodes d'évaluation de l'état du milieu
- Conséquences sur les poissons des modifications de l'écosystème aquatique par l'homme : pollutions, modifications morphologiques et thermiques, hydrologie, eutrophisation

A retenir : l'analyse de la population de poissons en place qualifie l'état du milieu aquatique (nombre d'individus, diversité, espèces, classes d'âge, répartition)

La présentation a donné lieu à de nombreux échanges entre les élus et les intervenants, notamment sur le suivi piscicole lors d'opérations de restauration, sur les conséquences du changement climatique sur les populations de poissons via l'évolution de la température,...

11H30 – 12H : La qualité de l'eau superficielle - Corine CARRE-REVENIEAU, Conseil Départemental de la Nièvre, Service de l'Eau

- 1. Indicateurs de la qualité de l'eau :** pour chacun des indicateurs, Mme Carré-Revenieu présente l'objectif, les méthodes de prélèvements et d'analyses
 - Indicateurs biologiques : IBG (Indice Biologique Global) basé sur l'analyse des organismes vivant sur le fond du lit / IBD (Indice Biologique Diatomée) basé sur l'analyse du peuplement d'algues unicellulaires microscopiques (diatomées) / IBMR (Indice Biologique des Macrophytes de Rivière) basé sur l'analyse du peuplement végétal aquatique visible à l'œil nu
 - Indicateurs physico-chimiques : recherche du bilan de l'oxygène, de la température, des nutriments et matières en suspension. Pour chacun de ces paramètres, les origines et les causes de dégradation sont explicitées
 - Polluants spécifiques : non synthétiques (métaux) et synthétiques (phytosanitaires)
- 2. Rôle des indicateurs :** détermination de l'état écologique, de l'état chimique et de l'état global. Mme Carré-Revenieu rappelle également la réglementation en vigueur.
- 3. Le réseau de suivi** en place dans la Nièvre.
- 4. Les objectifs** de suivi de la qualité de l'eau

12H – 12H30 : Améliorer la qualité des milieux aquatiques : quelles actions sont possibles ? - Jonathan PILLIER, Pays Bourgogne Nivernaise

Contact : 03 86 28 58 29 – jonathan.pillier@bourgogne-nivernaise.com

- 1. Etat des lieux de la qualité de l'eau** sur les bassins versants du contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou
- 2. Retours d'expériences :**
 - Vidéo du Parc Naturel Régional du Morvan
 - Exemple des travaux réalisés sur le Saint-Loup dans le cadre d'une opération de démonstration préalable au contrat
- 3. Présentation des actions** prévues dans le cadre du contrat territorial : Volet B – Restauration des milieux aquatiques



82, avenue du 85^{ème} de Ligne - 58 200 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél : 03 86 28 58 29 – pays@bourgogne-nivernaise.com
<http://bourgognenivernaise.wordpress.com>
Siret : 420 776 601 000 64 – APE : 9499 Z

Participation à un inventaire piscicole

Cours d'eau : la Talvanne, affluent du Nohain

Lieu : Les Pénitiaux à Colméry

Horaires : 14H – 16H

Nombre de participants : 25

Cette pêche a été l'occasion pour les élus présents de prendre la mesure des notions exposées dans la matinée. Plusieurs membres d'association de pêche, ou d'agriculteurs riverains avaient également été conviés à assister à cette pêche électrique.

La première conclusion qui a pu être tirée de cet inventaire piscicole est que la population de Truite fario semble réduite sur ce secteur par rapport à ce qu'on pourrait attendre. De plus, très peu de truitelles de l'année ont été capturées au moment de la pêche.



Conclusion :

L'objectif de la formation des élus dans le cadre du contrat territorial est d'améliorer les connaissances pour faire émerger des projets pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cette demi-journée de formation a su développer l'intérêt des élus autour du fonctionnement des milieux aquatiques de leur territoire de compétences. Elle a également permis de faire le lien entre l'état des cours d'eau, l'écologie aquatique et les actions programmées dans le cadre du contrat.

Cette première session sera suivie d'une séance de formation par an. La prochaine pourra être consacrée à l'assainissement collectif et non collectif.

ANNEXES :

1. Présentation de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Nièvre
2. Présentation du Conseil Départemental de la Nièvre
3. Présentation du Pays Bourgogne Nivernaise
4. Pour aller plus loin...

Val de Loire → Cosne-sur-Loire et ses environs

NATURE ■ Quinze élus du territoire Ville-Nohain-Mazou suivaient, vendredi, une formation sur les rivières

Pour restaurer les milieux aquatiques

Qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état ? Quel impact des activités sur les milieux ? Autant de questions qui étaient au programme d'une journée de formation à destination des élus.

Myriam Déborbe

Le Pays Bourgogne Nivernaise, en partenariat avec la Fédération départementale de pêche de la Nièvre et le Conseil départemental de la Nièvre organisait, vendredi, une journée de formation sur les milieux aquatiques, à destination des élus des territoires concernés par le contrat Ville-Nohain-Mazou. Une quinzaine d'entre eux a répondu présent.

Avoir une meilleure compréhension des travaux à mener

« Le but, c'est de permettre aux élus d'avoir une meilleure compréhension des travaux à mener pour restaurer les cours d'eau », précise Christian Heintz, directeur de la Fédération de pêche de la Nièvre. « Car dans le cadre du contrat rivière, une meilleure connaissance des travaux de restauration qui peuvent être menés sur les cours leur permettra d'obtenir les



ÉTUDE. L'après-midi, la Fédération de pêche et Pays Bourgogne Nivernaise ont procédé à une pêche électrique sur la Talvanne. PHOTO MYRIAM DÉBORBE

subventions pour les réaliser ».

Et pour ce faire, les différents partenaires ont dispensé, chacun, une présentation précise des milieux, enjeux et diagnostics qui concernent les cours d'eau. Le matin, la Fédération de pêche a dressé un exposé sur les notions d'écologie aquatique ; qui permet de définir la qualité d'une rivière : « être vi-

vants qui la peuplent, zonation piscicole, habitat ; mais aussi menaces : pollutions (toxiques, thermiques, chroniques, par hydrocarbures, mécaniques) ; ou ouvrages qui peuvent gêner la circulation des poissons.

« La phase qui pose le plus problème pour le poisson est celle de la reproduction, parce que le poisson a besoin de

changer d'endroit et d'avoir un milieu de bonne qualité », continue Christophe Heintz. Et de préciser : « La zone est assez vulnérable parce qu'elle présente un taux de nitrates assez élevé, lié à l'activité et beaucoup d'ouvrages : anciennes forges, moulins, étangs ».

Corinne Carré-Revenieu,

technicienne au Conseil départemental, a ensuite présenté les différentes manières de réaliser un suivi de l'état des cours d'eau : qualité physico-chimique ou indicateurs biologiques, notamment l'IPR (indice poisson rivière). Ce dernier permet de définir, en faisant la différence entre le type de population de poissons qu'on devrait trouver dans une rivière, et celle qu'on y trouve réellement ; la qualité d'un cours d'eau.

Puis, l'après-midi a été consacré au volet pragmatique, sur le terrain de ce type de mesure avec une démonstration de pêche électrique par Pays Bourgogne Nivernaise, sur la Talvanne, aux abords de Colméry.

Indice poisson rivière et pêche électrique

« Concrètement, on envoie un courant électrique qui assomme les poissons, on les recueille, les identifie, on les pèse, puis les mesure et on compare le résultat en fonction de ce qu'on devrait trouver dans ce type de cours d'eau », explique Jonathan Pillier, de Pays Bourgogne Nivernaise.

Et certains élus semblent y trouver leur compte, comme Françoise Pillard, maire de Myennes, où coule le ruisseau de Saint-Loup : « Pour lutter contre les inondations, on voudrait restaurer son cours naturel ; là ça permet de savoir quels travaux sont à faire pour le restaurer. » ■